

Session ordinaire
du 7 juin 1959.

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le sept juin, à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bombien s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ernest Allary Maire.

APPRECIATIONS de quelques PERSONNALITES

sur l'important ouvrage de M. E. PEYRONNET :

" LES ANCIENNES FORGES DE LA REGION DU PERIGORD. "

M. Maurice OLIVIER, Président Général des Fondateurs de France :

" L'ouvrage de M. PEYRONNET apporte une importante contribution à l'étude de l'archéologie industrielle d'une vaste région comprenant non seulement le Périgord, mais aussi l'Angoumois, le Limousin, le Quercy et l'Agenais.- Il présente un attrait particulier pour les fondeurs, les métallurgistes, les historiens, les économistes et, en général, pour tous ceux qui s'intéressent au passé.

" Je ne saurais trop recommander la lecture de ce livre auquel je souhaite tout le succès qu'il mérite et dont je sais gré à M. PEYRONNET qui collabore, depuis de longues années, à notre organisation professionnelle de la Fonderie française."

M. René CUZACQ, Agrégé de l'Université, historien, lauréat de l'Institut :

" Quel beau et grand livre que celui de M. PEYRONNET ! Cette œuvre, d'un labeur immense et durable, est une synthèse et une contribution de premier ordre qui dépasse de loin l'étude du passé d'une région, pour se rattacher à toute l'immense fresque de l'histoire économique française, celle de la métallurgie essentielle et, en même temps, l'histoire sociale de notre pays.

" Heureux pays qui, parmi ses fils très aimants, continue à susciter de la sorte des études semblables, tout à l'honneur de leur auteur comme de leur province, sans oublier aussi les fondeurs d'aujourd'hui, dont le méritoire effort a permis de voir le jour à pareil livre."

M. E. LE THOMAS, Directeur Général du Centre Technique des Industries de la Fonderie :

" L'ouvrage de M. PEYRONNET trouvera des lecteurs nombreux dans des milieux très divers, parmi les historiens, les éducateurs, les économistes, les chefs d'industrie et techniciens ; tous lui seront reconnaissants d'avoir réuni dans son ouvrage une ample documentation, concrète et vivante, qui forme une contribution attachante à la connaissance de l'évolution industrielle à travers les âges.

" Nous remercions bien vivement M. PEYRONNET de nous avoir livré ces pages passionnantes."

M. FRANCE-LANORD, Directeur du Centre de Recherches de l'Histoire de la Sidérurgie française :

" C'est un magnifique travail, remarquablement conçu et qui est d'un grand intérêt pour nous."

Étaient présents: M^{rs} Allary, Ferret, Phélippeau, Viollet, Lhoumier, Mazire, Bordron, De Surenain, Desmouille.

Absents: M^{rs} Bauchot, Faure.

Bureau d'étude Sociale.

Présents: M^{rs} Faure Arthur, Sommerhalter Charles, Duracine Yves.

Assurance Responsabilité Civile.

L'ordonnance du 5 janvier 1959, comportant l'obligation, pour les municipalités d'une assurance responsabilité civile pour les Maires, Conseillers Municipaux et Délégués Municipaux dans l'exercice de leurs fonctions, le Conseil autorise M^{rs} le Maire à prendre tous renseignements auprès de M^{rs} Rigaud en vue de cette assurance.

Demande de sursis d'incorporation.

Le jeune Allary Jean-Blaude ayant formulé une demande de sursis d'incorporation afin de continuer ses études, le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable à cette demande.

Délégués Syndicat Adduction d'eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

M^{rs} Bordron Robert

M^{rs} Sommerhalter Charles

pour représenter la commune aux séances du Comité Syndical.

Subsidés de Madagascar.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter une subvention de 3000 francs pour venir en aide aux vicinistes de Madagascar.

Revue en état des Chemins vicinaux. Route de Gravereau - Approbation de marché.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune bénéficie d'une subvention totale de 2.200.000 francs au titre du Fonds Départemental d'étude aux Communes, pour la revue en état des Chemins vicinaux ordinaires.

Avec l'appoint des ressources du Budget Vicinal, les travaux du programme précédemment fixé pourront être exécutés en 1959.

Dans le but, les marchés suivants ont été passés :

- 1) pour la fourniture de matériaux d'empierrement avec l'entreprise VIPOULAUD pour un montant de : 1.330.000 francs
- 2) pour la fourniture d'émulsion de bitume, avec la société SIVIA de Paris, pour un montant de : 600.000 francs.

Les prix unitaires du marché VIROUZAUD sont inchangés depuis 2 ans, ce sont ceux pratiqués par le Service des Ponts et Chaussées.

Le prix de l'émulsion de bitume est le même que celui payé par les Ponts et Chaussées (prix in fine)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces marchés et autorise le Maire à les signer et à en poursuivre l'exécution.

Signalisation hameaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire poser des panneaux portant les noms des hameaux à l'entrée des chemins y conduisant.

Limitation de vitesse dans le bourg.

Le Conseil décide de faire apposer des panneaux de limitation de vitesse (40 km.) à l'entrée du Bourg sur les trois routes.

Entretien du cimetière

Le Conseil, considérant que la somme de 3.000 francs inscrite au Budget pour l'entretien du cimetière, est insuffisante, décide à l'unanimité, de la porter à 10.000 francs.

Achat d'un tambour.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter un tambour celui existant étant devenu inutilisable.

Indemnité au Conducteur du Carilland. et Redevance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter la redevance pour l'usage du carilland, à 1.800 francs. Sur cette somme, 1.400 francs seront versés au conducteur et 400 francs par la commune, et ce, à partir du 1^{er} juillet 1937.

Commission communale des impôts directs.

Ont été désignés par M^r le Directeur des Contributions Directes :

Commissionnaires titulaires :

M^r Allay Jean-Louis

Allay Julien

Faure Edouard

M^{me} V^e Deric

Faure E. Arthur

Deric Robert à Rouillac

Commissaires suppléants:

M^r Magné René

Borderon Léon

Mazière Robert

M^{lle} Reynaud Marie 1^{re}

Thoumier Frédéric

Fraure Marcel à Edou.

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

Même séance - Le Conseil municipal rappelant que la retraite des anciens Combattants instituée en 1930, en témoignage de reconnaissance nationale et sans considération de fortune étant un droit imprescriptible, demande d'abrogation urgente de l'article 21 de l'ordonnance du 30 décembre 1954.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]